

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 9 FÉVRIER 2016 À 20H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LISETTE V.-PAINCHAUD, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- SUZANNE VOCAL, représentante de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2016-02-01

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 9 février 2016 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 19 janvier 2016
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.1.1 Locaux
 - 5.2 Ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec
 - 5.3 Programme RénoRégion
 - 5.3.1 Demande de report de la date limite d'engagement à l'exercice 2016-2017
 - 5.3.2 Aide pour installations septiques

- 5.4 Téléphonie sans fil
- 5.5 Plan de travail – Actions 2016 et résultats 2015
- 5.6 Ressources humaines
- 5.7 TREMCA - Dossiers prioritaires
- 5.8 PALÉE 2014-2019
 - 5.8.1 Actions - Axes de développement pour l'emploi et l'éducation
 - 5.8.2 Démarrage des travaux - Table régionale de la MRC de Montmagny
- 5.9 PFM2
 - 5.9.1 Adoption du Plan d'action de la MRC de Montmagny
 - 5.9.2 URLS – Logiciel de gestion d'équipements Parc-o-mètre
- 5.10 Politique culturelle
 - 5.10.1 Dépôt du plan de travail
 - 5.10.2 Démarrage des travaux d'élaboration d'une politique
- 5.11 Entente inspection intermunicipale
- 5.12 STA – CLÉ – Résolution
- 5.13 Renouvellement des assurances collectives
- 5.14 Saint-Fabien-de-Panet - Habitations
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Pacte rural et ruralité
 - 6.1.1 Conversion des bâtiments d'anciennes églises
 - 6.1.2 Comité de suivi
 - 6.2 Avis de conformité
 - 6.2.1 Avis d'opportunité – Montmagny – Règlement d'emprunt n° 1171
 - 6.2.2 Isle-aux-Grues vs CPTAQ
 - 6.2.3 Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud – CPTAQ
 - 6.2.4 Cc-20
 - 6.3 Oléoduc
 - 6.3.1 Mémoire
 - 6.3.2 BAPE
 - 6.4 Projets régionaux
 - 6.4.1 Parc linéaire Monk
 - 6.4.1.1 Règlement sur la circulation
 - 6.4.1.2 Demande d'utilisation du tronçon à des fins d'accès à des terrains pour des fins forestières et/ou de villégiature
 - 6.4.2 Autres projets
 - 6.5 UPA Chaudière-Appalaches
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de janvier 2016
 - 8.2 État des revenus et dépenses préliminaires au 4 février 2016
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 19 JANVIER 2016

2016-02-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
 APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 19 janvier 2016 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Aucune rencontre.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 LOCAUX

La MRC est en attente de la décision d'un client sous peu.

Un autre client prospect visitera les locaux sous peu.

Sinon, d'ici juin 2016, d'autres projets seront regardés.

5.2 RISTOURNE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Dépôt de la lettre de la MMQ pour confirmer une ristourne de 4 805 \$.

5.3 PROGRAMME RÉNORÉGION

5.3.1 DEMANDE DE REPORT DE LA DATE LIMITE D'ENGAGEMENT À L'EXERCICE 2016-2017

- **CONSIDÉRANT** que pour le programme RénoRégion, l'exercice 2015-2016 est du 24 décembre 2015 au 31 mars 2016 et que le budget accordé a été confirmé en décembre 2015 et les protocoles en vigueur à partir du début janvier 2016;
- **CONSIDÉRANT** que ça laisse peu de temps pour les clients (qui doivent aussi faire des démarches avec leur institution financière et ensuite demander une soumission à un entrepreneur général pour compléter un dossier;

2016-02-03

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande à la SHQ de permettre exceptionnellement que le budget de 77 000 \$ de l'exercice 2015-2016 puisse être jumelé au budget à venir pour l'exercice 2016-2017.

QU'une copie de cette résolution soit expédiée au député de la Côte-du-Sud pour information et appui.

ADOPTÉ

5.3.2 AIDE POUR INSTALLATIONS SEPTIQUES

Comme il y a souvent des questions à savoir si le programme permet la réalisation d'installations septiques dans le cadre du programme RénoRégion, un document d'information est déposé à cet effet.

5.4 **TÉLÉPHONIE SANS FIL**

- CONSIDÉRANT que la couverture du réseau sans fil dans la circonscription de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années;
- CONSIDÉRANT que la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire;
- CONSIDÉRANT que les signataires de cette résolution sont les représentants des MRC, des villes et des municipalités énumérées ci-dessous qui veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens;
- CONSIDÉRANT que les entreprises de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient;
- CONSIDÉRANT que des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à des aides financières nous permettant de réaliser un tel projet à un coût acceptable pour nos citoyens;
- CONSIDÉRANT qu'une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées, soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC, Industrie Canada et les communautés pour répondre aux besoins des populations, soit aux clients des diverses entreprises de service;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des villes et des municipalités de la circonscription sont étroitement liées par leurs économies, leurs organismes et leurs populations solidairement constituées en MRC, la problématique est d'ordre régional;
- CONSIDÉRANT que le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solution auprès de l'industrie et l'industrie représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil se doit d'être à l'écoute de ses membres;
- CONSIDÉRANT que toute une région se mobilise pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau, à l'initiative du Comité pour le service cellulaire équitable de L'Islet, et que par le biais de son député fédéral, prévoit entreprendre les actions nécessaires pour

mettre de l'avant cet important enjeu auprès de autorités concernées;

En conséquence, nous demandons au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique comme ce fut le cas avec la desserte en Internet haute vitesse par le biais du Programme fédéral service large bande pour les communautés rurales.

Nous demandons au Ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne tout l'Est du Québec.

Nous demandons au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'il trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription.

Nous demandons une rencontre formelle avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes pour résoudre le problème de couverture.

Nous demandons qu'une rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de L'Islet ait lieu lors d'un forum organisé dans la circonscription avec la participation des municipalités qui vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme.

2016-02-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente résolution soit adoptée et envoyée au député fédéral de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-loup, M. Bernard Généreux, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, M. Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil, M. Bernard Lord, ainsi qu'au ministre de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bain.

ADOPTÉ

5.5 PLAN DE TRAVAIL – ACTIONS 2016 ET RÉSULTATS 2015

Le plan de travail 2016 est déposé et les résultats de l'exercice 2015 sont à finaliser pour présentation en mars 2016.

5.6 RESSOURCES HUMAINES

Un mandat d'analyse sera confirmé à une firme externe pour les travaux de révision de l'équité salariale.

5.7 TREMCA – DOSSIERS PRIORITAIRES

Lors de la dernière réunion de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA), les membres ont retenu cinq priorités d'actions:

1. Le recrutement de la main-d'œuvre;
2. L'immigration;
3. La santé et l'éducation;
4. Le développement touristique;
5. Le développement agro-alimentaire.

5.8 PALÉE 2014-2019

5.8.1 ACTIONS – AXES DE DÉVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI ET L'ÉDUCATION

La MRC a lancé un sondage afin que la communauté se manifeste sur l'importance d'offrir l'anglais intensif dans les écoles primaires. Le sondage est en ligne et accessible sur le site web de la MRC (www.montmagny.com) et via Facebook. Il s'agit d'un dossier en lien avec le PALÉE et prioritaire pour la rétention et l'attraction.

5.8.2 DÉMARRAGE DES TRAVAUX – TABLE RÉGIONALE DE LA MRC DE MONTMAGNY

On souhaite faire une première rencontre sous peu.

Les résultats du sondage mené auprès de jeunes par la Table Jeunes du CJE, dans le cadre d'un projet appuyé financièrement par le Pacte rural et en lien avec le PALÉE, sont prévus être dévoilés le 17 mars prochain. La rencontre de la table pourrait donc avoir lieu le mardi 22 mars 2016, juste avant le Rendez-vous de la ruralité qui est prévu pour le mercredi 30 mars 2016 à Berthier-sur-Mer (à mettre à votre agenda).

À SUIVRE!

5.9 PFM2

5.9.1 ACTIONS – AXES DE DÉVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI ET L'ÉDUCATION

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est à réviser sa politique familiale;
- CONSIDÉRANT que les municipalités ont établi leur plan d'action à partir desquels la MRC de Montmagny s'est inspirée pour élaborer son plan d'action;

2016-02-05

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny adopte le plan d'action proposé pour la Politique familiale révisée.

ADOPTÉ

5.9.2 LOGICIEL DE GESTION D'ÉQUIPEMENTS PARC-O-MÈTRE

- CONSIDÉRANT que lors de la dernière réunion du Comité des coordonnateurs en loisirs, il a été convenu de recommander l'achat du module de gestion des équipements proposé par l'URLS, soit le programme Parc-o-mètre;
- CONSIDÉRANT que certaines municipalités se proposent pour le tester pour leurs équipements;

2016-02-06

IL EST PROPOSÉ PAR : MME SUZANNE VOCAL
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny acquiert le logiciel Parc-o-mètre offert par l'URLS au coût de 0.02 \$/personne/an, soit une facture d'environ 460 \$, plus taxes.

ADOPTÉ

5.10 **POLITIQUE CULTURELLE**

5.10.1 DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny n'a pas de politique culturelle en vigueur;
- CONSIDÉRANT qu'un projet de politique culturelle avait été amorcé avant 2014;
- CONSIDÉRANT qu'une politique culturelle et le plan d'action qui l'accompagne contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et au développement des collectivités;
- CONSIDÉRANT qu'une politique culturelle est un outil d'orientation et de planification pour le développement culturel;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, qui a une politique culturelle en vigueur depuis 1993 ainsi qu'un plan d'action, encourage la MRC de Montmagny à se doter d'une telle politique;
- CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une politique culturelle, la culture réfère à un large éventail d'activités de création, de production, de diffusion, de conservation et de consommation de biens et de services culturels touchant à de multiples domaines d'activités regroupés dans cinq grands secteurs :
 - a) histoire, patrimoine et muséologie;
 - b) artisanat, arts visuels et métiers d'art;
 - c) arts de la scène;
 - d) lettres et bibliothèques;
 - e) communications et médias;
- CONSIDÉRANT qu'une politique culturelle est une affirmation publique du rôle de la MRC en culture

et un engagement pour la consolidation et l'essor du milieu culturel régional;

- CONSIDÉRANT qu'un comité culturel doit être formé pour mener à terme cette démarche, lequel doit être présidé et supervisé par un membre du Conseil de la MRC;

2016-02-07

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte le plan de travail proposé et que les travaux d'élaboration de la politique culturelle débutent.

ADOPTÉ

5.10.2 DÉMARRAGE DES TRAVAUX D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de constituer un comité de travail pour l'élaboration de la Politique culturelle de la MRC de Montmagny;

2016-02-08

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le comité responsable de l'élaboration de la politique culturelle soit constitué des personnes suivantes :

- M. Réal Bolduc, maire, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières;
- Mme Jocelyne Caron, mairesse, municipalité de Cap-Saint-Ignace;
- M. Raynald Ouellet, directeur, Carrefour mondial de l'accordéon et École internationale de musique;
- M. Christian Noël, directeur général, Les Arts de la scène;
- M. Patrick Morency, agent culturel, Ville de Montmagny;
- M. Jocelyn Landry, directeur général, Bibliothèque de Montmagny;
- Ajouts de citoyens du milieu impliqués dans des activités culturelles (à confirmer à la session de mars 2016).

ADOPTÉ

5.11 ENTENTE INSPECTION MUNICIPALE

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite adhérer à l'entente pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement;

- CONSIDÉRANT que l'entente actuellement en vigueur peut être modifiée, mais par contre, comme celle-ci date de janvier 2009, il serait opportun de la remettre à jour;

2016-02-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny propose une nouvelle entente pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement aux municipalités participantes.

QUE le préfet suppléant et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.12 STA – CLÉ - RÉSOLUTION

2016-02-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny soit autorisée à déposer une offre au Centre local d'emploi de Montmagny-L'Islet pour le Programme de soutien aux travailleurs autonomes.

ADOPTÉ

5.13 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES

2016-02-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte le renouvellement d'assurances collectives dans le cadre d'achats regroupés du regroupement du Bas-St-Laurent/Lac-St-Jean/Gaspésie/Côte-Nord selon les conditions déposées pour l'année 2016-2017.

ADOPTÉ

5.14 SAINT-FABIEN-DE-PANET - HABITATIONS

- CONSIDÉRANT le projet présenté par Les Habitations Panet inc., c'est-à-dire la construction de vingt logements dont dix pour des personnes seules et dix autres pour des familles;
- CONSIDÉRANT que le taux d'inoccupation des logements à Saint-Fabien-de-Panet est inexistant et que les besoins en logement sont criants;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Cible 15/30 qui vise à augmenter la population de la MRC de Montmagny à 30 000 personnes durant les quinze prochaines années;

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet est une municipalité très prisée par les nouveaux arrivants en raison des nombreux services de proximité qui s’y trouvent et qu’une des actions du Plan d’action de la grande consultation publique « Saint-Fabien 2020 » est de poursuivre le développement domiciliaire toute catégorie, c’est-à-dire personne seule, aîné et famille;

2016-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie le projet déposé par Les Habitations Panet inc., c’est-à-dire la construction de vingt logements dont dix pour des personnes seules et dix autres pour des familles.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PACTE RURAL ET RURALITÉ

6.1.1 CONVERSION DES BÂTIMENTS D’ANCIENNES ÉGLISES

Le mardi 2 février dernier avait lieu une rencontre des MRC de la Côte-du-Sud avec un professeur-chercheur spécialisé dans la conversion d’églises. Un compte-rendu de la rencontre est déposé aux membres du conseil.

6.1.2 COMITÉ DE SUIVI

La prochaine rencontre du Comité de suivi aura lieu le 8 mars prochain à 9h et une douzaine de projets seront à l’étude.

6.2 AVIS DE CONFORMITÉ ET D’OPPORTUNITÉ

6.2.1 AVIS D’OPPORTUNITÉ – MONTMAGNY – RÈGLEMENT D’EMPRUNT N° 1171

2016-02-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un avis d’opportunité à la Ville de Montmagny au sujet du règlement d’emprunt n° 1171 considérant que les projets et motifs du règlement sont conformes au schéma d’aménagement, au document complémentaire et aux divers RCI en vigueur sur le territoire de la MRC.

ADOPTÉ

6.2.2 ISLE-AUX-GRUES VS CPTAQ

- CONSIDÉRANT que l’Île-aux-Grues qui fait partie de la municipalité de Saint-Antoine-de-l’Isle-aux-

Grues est entièrement zonée agricole par la CPTAQ;

- CONSIDÉRANT qu'il est essentiel pour la survie des activités socio-économiques que des activités autres qu'agricoles puissent être réalisées sur l'île en tout respect de l'activité agricole;
- CONSIDÉRANT que la partie sud de l'île est couverte d'un boisé où des activités autres qu'agricoles n'ont à peu près aucun impact sur les activités agricoles et beaucoup d'impact sur le maintien d'une population insulaire;
- CONSIDÉRANT que l'activité agricole à elle seule ne peut générer suffisamment de revenus sur l'île pour y maintenir une population insulaire;

2016-02-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny informe la CPTAQ que:

- 1) la modification prévue au zonage par la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues et permettant la réalisation du projet de Mme Roxane Lajeunesse portant le numéro de dossier 411306 à la CPTAQ est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux RCI en vigueur;
- 2) le projet de Mme Roxane Lajeunesse obtient un appui de la MRC en raison de son impact positif sur la vitalité de l'économie de l'Île-aux-Grues;
- 3) le projet ne pourrait se réaliser en zone non agricole sur l'île puisque toute l'île est zonée agricole.

ADOPTÉ

6.2.3 SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD - CPTAQ

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny encourage chacun des villages de son territoire à se doter d'un politique et d'un plan d'action visant à contrecarrer la décroissance de la population sur le territoire de la MRC;
- CONSIDÉRANT qu'un projet de petit développement domiciliaire est prévu adjacent au cœur du village de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;
- CONSIDÉRANT que le projet est principalement situé dans une zone non agricole mais que pour satisfaire à des normes environnementales, une portion de la zone agricole doit être utilisée;

- CONSIDÉRANT que la municipalité et le producteur agricole sont en accord pour qu'il y ait échange des superficies zonées et non zonées agricoles afin de réaliser le projet domiciliaire, et ce, sans impact sur les activités agricoles;
- CONSIDÉRANT que peu de développements domiciliaires sont en cours sur l'ensemble du territoire de la MRC de Montmagny et que celui-ci est le seul à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;
- CONSIDÉRANT que la réalisation du projet domiciliaire et la venue de nouvelles familles contribuera au maintien de l'école du village;

2016-02-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALR ROY
 APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny informe la CPTAQ que :

- 1) le projet de développement domiciliaire et les ajustements à la zone agricole découlant de la nouvelle délimitation de la zone agricole sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux RCI en vigueur;
- 2) le projet de développement domiciliaire obtient un appui de la MRC en raison de son impact positif sur la vitalité du village de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;
- 3) d'après la MRC de Montmagny, ce projet constitue le projet de développement résidentiel du moindre impact sur l'agriculture que la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud ait pu présenter.

ADOPTÉ

6.2.4 Agrandissement de la zone Cc-20 à même la zone Rd-26

2016-02-16

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification à son règlement de zonage visant l'agrandissement de la zone Cc-20 à même la zone Rd-26 considérant que le projet de règlement est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers RCI en vigueur sur le territoire de la MRC.

ADOPTÉ

6.3 OLÉODUC

6.3.1 MÉMOIRE

- CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu avec M. Harvey, consultant spécialisé en études environnementales pour la firme J. Harvey consultant et associés;
- CONSIDÉRANT que le consultant rencontré a déjà travaillé avec plusieurs MRC ainsi qu'avec le gouvernement du Québec sur des projets d'études d'oléoducs ou dans le domaine pétrolier;
- CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre concernant le projet d'oléoduc avec les autres MRC environnantes concernées par ce dossier, celles-ci ont signifié leur intérêt à travailler ensemble à la rédaction d'un mémoire commun pour l'Office national de l'énergie (et le bureau d'audiences publiques);
- CONSIDÉRANT que les préoccupations des MRC sont semblables et que les différences résultent du fait que dans certaines MRC, l'oléoduc traverse majoritairement des terres agricoles, tandis que pour d'autres, ce sont des lots forestiers qui sont traversés;
- CONSIDÉRANT également que la présence de sources d'eau potable situées près de l'oléoduc inquiète certaines MRC;
- CONSIDÉRANT que ce qui est inquiétant pour la MRC de Montmagny sur le plan environnemental, c'est qu'un déversement majeur dans le bassin versant de la Rivière du Sud/Bras Saint-Nicolas ne se limiterait pas à un tributaire des deux principales rivières, mais causerait un dégât environnemental jusque dans le bassin de Montmagny et pourrait même obliger l'évacuation de la ville selon le type de matières déversées;
- CONSIDÉRANT que cette situation de cas extrême nous invite à :
 - . voir à ce que le projet soit réalisé de la façon la plus sécuritaire possible;
 - . nous assurer que la surveillance de l'oléoduc soit faite efficacement;
 - . nous assurer de la rapidité de l'entreprise à stopper le flux en cas de bris;
 - . nous assurer de la suffisance de fonds de l'entreprise pour corriger les dégâts;
 - . nous assurer que le fardeau de la sécurité ne soit pas aux frais des contribuables;

2016-02-16A

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny signifie sa participation à l'élaboration d'un mémoire commun à soumettre à

l'Office national de l'énergie (et également au bureau d'audiences publiques).

QUE la MRC de Montmagny contribue au projet commun pour une somme maximale de 5 700 \$, plus les taxes.

ADOPTÉ

6.3.2 BAPE

Le 26 janvier 2016, le Bureau d'audiences publiques du Québec (BAPE) a annoncé la tenue d'audiences sur le projet Énergie Est. Les membres de la commission ont été nommés sans toutefois faire connaître plus de détails sur le déroulement de la commission.

Le 10 février 2016, le BAPE annonçait la tenue de quatorze séances thématiques d'information sur le projet Énergie Est du 7 au 17 mars 2016. Ces séances pourront être suivies en direct sur le web à www.bape.gouv.qc.ca.

La deuxième partie des audiences publiques débutera le 25 avril 2016 afin d'obtenir les commentaires des citoyens en réponse à la demande du BAPE.

En réponse à la demande du bureau d'audiences publiques sur l'environnement de désigner une personne qui, au cours du mandat d'étude du projet d'oléoduc Énergie Est, pourrait répondre par écrit aux questions de la commission, le conseil de la MRC mandate M. Daniel Racine, directeur général adjoint, signataire de la documentation écrite issue de la MRC de Montmagny.

6.4 PROJETS RÉGIONAUX

6.4.1 PARC LINÉAIRE MONK

6.4.1.1 RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Guy Garant, maire de la municipalité de Lac-Frontière, pour l'adoption avec dispense de lecture d'un règlement sur la circulation sur le Tronçon Monk.

Guy Garant, maire de Lac-Frontière

6.4.1.2 DEMANDE D'UTILISATION DU TRONÇON À DES FINS D'ACCÈS À DES TERRAINS POUR DES FINS FORESTIÈRES ET/OU DE VILLÉGIATURE

Le règlement prévoira qu'une MRC peut émettre des droits de circuler à des utilisateurs autres que les quads et motoneiges à certaines conditions.

Le Conseil de la MRC entend étudier les demandes cas par cas et autoriser des

utilisations autres que celles des véhicules hors route dans des conditions exceptionnelles et bien encadrées.

Par exemple, l'utilisation de la voie de circulation des véhicules hors route pour des fins d'accès à un chalet par voiture ne sera pas autorisée.

Il est très important d'évaluer l'impact de toute autorisation: assurances et effet d'entraînement.

6.4.2 AUTRES PROJETS

Tourisme

2016-02-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny procède à l'embauche de Mme Johanne Cyr pour le poste d'agente touristique à compter du 9 mars 2016 conformément aux conditions convenues.

ADOPTÉ

6.5 **UPA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

L'UPA de la Chaudière-Appalaches invite les intervenants des milieux socio-économique, municipal et agricole de la région à participer à une journée régionale de développement de l'agroalimentaire qui se tiendra à la Cache à Maxime le 15 février 2016.

Considérant l'intérêt de la MRC pour le domaine ainsi que la volonté de réaliser éventuellement un PDZA, le coordonnateur du service de l'aménagement et une agente du service de la ruralité (Mme Joëlle Gendron) seront présents.

7. CORRESPONDANCE ET REPRÉSENTATION

S/O.

8. FINANCES

8.1 **COMPTES DE JANVIER 2016**

2016-02-18

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de janvier 2016 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1600081	231.20	Desrosiers, Jean-Guy
C1600082	117.48	Painchaud, Lisette V.
C1600083	479.72	Bureautique Côte-Sud enr.
C1600084	10.34	Fédération québécoise des municipalités

C1600085	275.94	Journal l'Oie blanche
C1600086	13 050.00	Municipalité Ste-Euphémie-Riv.-du-Sud
C1600087	500.00	Carrefour jeunesse emploi MRC de Mty
C1600088	10 854.79	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1600089	138.00	Ville de Montmagny
C1600090	2 858.56	Infotech
C1600091	20 000.00	Parc régional des Appalaches
C1600092	27.59	Interconnexions LD
C1600093	25.00	Chambre de commerce de Montmagny
C1600094	2 310.99	Impression Rive-Sud
C1600095	4 128.26	MRC de Bellechasse
C1600096	30 000.00	Les Arts de la scène de Montmagny
C1600097	68.93	Les Affaires
C1600098	3 699.27	IDC Informatique
C1600099	3 372.76	Tremblay Bois Mignault Lemay
C1600100	371.49	Michel Proulx – La Clef de sol
C1600101	2 648.55	Gestion USD inc.
C1600102	20 000.00	Société de dével. économique de Mty
C1600103	495.03	René Samson inc.
C1600104	240.71	Québec linge, service d'uniformes
C1600105	66.68	Sani-Fontaines inc.
C1600106	206.96	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1600107	1 705.46	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1600108	834.65	Koné inc.
C1600109	567.98	Ultra sécurité contrôle
C1600110	8 431.50	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1600111	36.00	Distribution Vithemon
C1600112	371.54	Numérique.ca
C1600113	1 724.63	Oxygène communication
C1600114	58.64	Gestion d'entretien MB
C1600115	8.21	Café 7 étoiles
C1600116	250.00	Corp. de la sauvagine l'Isle-aux-Grues
C1600117	306.15	Veilleux, Donald
C1600118	232.35	Retraite nature inc. (Esker nature)
C1600119	9 448.08	Chaudière-Appalaches économique
C1600120	155.22	Ordre des ingénieurs forestiers
C1600121	8 000.00	Programme Affaires
C1600122	104.85	La petite caisse
C1600123	1 724.63	Oxygène communication
C1600124	478.00	La Cuisine collective
SOUS-TOTAL	150 616.14 \$	
L1600019	3 017.87	Visa
L1600020	987.35	Visa
L1600021	176.59	Télus Québec
L1600022	722.99	Télus Québec
L1600023	76.46	Télus Mobilité
L1600024	5 862.93	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
L1600025	118.61	Groupe Négotel inc.
L1600026	86.18	Télus Québec
L1600027	29.55	Télus Mobilité
SOUS-TOTAL	11 078.53 \$	
P1600006	42 625.00	Transport collectif de la MRC de Mty
P1600007	500.00	Gestion formation coaching
P1600008	5 394.82	Gestion Transicio/Marie-Louise Pineault
SOUS-TOTAL	48 519.82 \$	
TOTAL	210 214.49 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 210 214.49 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 4 FÉVRIER 2016

Voir le document joint.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-02-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h57.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.